



FRANCE

Réforme du lycée : des ajustements prônés par l'inspection générale de l'éducation

Dans un rapport rendu public mardi, l'institution déplore un pilotage ministériel défaillant

La décision du ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, de reporter les épreuves de spécialités du baccalauréat en juin ne règle pas l'ensemble des difficultés engendrées par la nouvelle organisation du lycée, à en croire le premier rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) consacré à la réforme du lycée, remis en juillet et rendu public mardi 29 août.

Cette réforme a remodelé le lycée général en mettant fin aux filières L, ES et S pour instaurer des combinaisons de spécialités au choix des élèves. Elle a aussi changé la physionomie du bac général et technologique : l'examen est désormais obtenu sur la base de cinq épreuves terminales et des notes du contrôle continu.

Cinq ans après cette large transformation, l'IGESR dresse le bilan d'une réforme « au milieu du gué ». Elle remarque que les élèves se sont approprié la liberté qui leur est laissée dans le choix des parcours, salue la qualité des nouveaux programmes, la progression du travail de l'oral et « l'installation progressive d'une culture de l'orientation » à tous les niveaux du lycée. Mais elle souligne aussi de nombreux écueils. En des termes peu courants dans ces rapports d'ordinaire policés, les inspecteurs rapportent la « colère » et le « désarroi » exprimés par tous les enseignants. Ils font état d'une « perte de confiance » envers l'institution, ainsi que d'un « sentiment de perte de sens de leur métier ». Cette opposition s'explique en

partie, estime l'IGESR, par un pilotage ministériel qui a « fortement contribué à la mauvaise appropriation de certains éléments » et mécontenté jusqu'aux chefs d'établissement. Sont mis en cause les « changements permanents » depuis 2018, ainsi qu'une communication institutionnelle « défaillante », que la seule épidémie de Covid-19 ne suffit pas à justifier.

La mission confirme la tension créée entre le positionnement des épreuves du bac en mars et les apprentissages des élèves, ainsi que le manque de moyens réservés à l'orientation. Elle observe en outre un accroissement de la pression ressentie par les élèves et de l'anxiété face aux évaluations, conséquence du poids du contrôle continu dans l'obtention du bac et dans les dossiers de Parcoursup, ainsi que de l'importance des choix de spécialités opérés dès la 2^{de} dans leur orientation postbac.

« Anxiété » des élèves

« L'équilibre entre de nouvelles responsabilités auxquelles les élèves tiennent et la gestion parfois encore difficile de leurs conséquences en termes d'anxiété et de bien-être reste encore largement à construire », estiment les inspecteurs. Interpellés par la forte hausse du nombre d'inscriptions au Centre national d'enseignement à distance pour motif de phobie scolaire au lycée, ils invitent à construire des indicateurs de suivi de l'état psychologique des lycéens.

Ils proposent aussi de repenser les modalités de leur suivi individuel, complexifiées par la réforme. L'instauration de parcours indivi-

dualisés a mis fin au « groupe classe », rendant inopérants les conseils de classe – où peuvent se retrouver plus de vingt-cinq professeurs n'enseignant pas tous aux mêmes élèves – et compliquant le rôle des professeurs principaux, rattachés à une classe dont ils ne connaissent pas forcément tous les membres.

L'IGESR regrette surtout la persistance d'une mauvaise articulation entre lycée et enseignement supérieur, alors même que cette articulation était l'une des ambitions : elle « doit se traduire par un copilotage [notamment de Parcoursup] qui, pour l'instant, fait défaut ». Le calendrier du bac, la « transparence des critères d'admission », « la fiabilité du contrôle continu en lycée » sont autant d'éléments qui doivent être concertés.

Le rapport insiste sur la nécessité de restaurer la « confiance » et sur les besoins d'ajustements « ciblés et concertés », mais il ne préconisait pas de reporter les épreuves de spécialités en juin, afin de prendre le temps du recul sur des modalités d'examen qui n'ont eu cours qu'un an. La décision de l'exécutif ne change toutefois pas sa principale recommandation : « Il est important de créer de la stabilité pour que les personnels puissent se projeter et que des dynamiques plus positives puissent se déployer », résume Olivier Sidokpohou, copilote de la mission. ■

ÉLÉA POMMIERS